

Enedis
DR Languedoc Rouss

Accueil Distributeur
Interface Raccordement

Adresse des travaux
AMR ALIM BT LOT HECTARE SAS

1 RUE DU MOULIN
34740 VENDARGUES

Adresse de facturation

SAS HECTARE

A L'ATTENTION DE M. LEDOUX
ZI LES PORTES DOMITIENNES RN113
34741 VENDARGUES

Nos réf. : 743DB25/039340/001001

Vos réf. :

Affaire suivie par le groupe facturation

Tél. : +33 / (0)4 90 13 92 70

Fax :

e-mail : avignon-tpr@enedis-grdf.fr

Date de réalisation : 03.09.2021

FACTURE ORIGINALE N° : 0325 - 705706103
DU : 06.09.2021

DETAIL EN PAGE(S) SUIVANTE(S)

MONTANT TTC DE LA FACTURE € :

20.528,89

VOS REGLEMENTS € :

-6.051,92

RESTE A PAYER € :

14.476,97

QUATORZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZE Euro(s) QUATRE-VINGT-DIX-SEPT Cents

Sous réserve d'encaissement définitif de vos règlements

Merci d'adresser votre règlement exclusivement en euros avant le 21.09.2021, à l'ordre de Enedis, en nous retournant le coupon-paiement TIP SEPA ci-dessous signé et accompagné, si nécessaire, d'un IBAN en utilisant l'enveloppe ci-jointe ou par chèque à envoyer avec le coupon-paiement TIP SEPA ci-dessous, en utilisant l'enveloppe jointe. Le règlement de cette facture est une condition obligatoire pour réaliser la mise en service de vos installations.

En cas de retard de paiement, les sommes dues sont majorées de plein droit de pénalités, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure. Ces pénalités sont calculées, sauf dispositions contractuelles contraires, sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage ; cette base ne peut être inférieure à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour où le paiement est exigible. Ces pénalités sont calculées à partir du premier jour suivant la date d'échéance du paiement jusqu'à la date de paiement effectif de la facture.

En application de l'article D. 441-5 du code de commerce et seulement pour les professionnels soumis à l'article L. 441-6 du code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'échéance entraîne de plein droit l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement de 40 €.

TVA acquittée sur les débits.

N° TVA intra-communautaire Enedis : FR66444608442

Préavis de règlement sans frais pour le bénéficiaire.

Aucun rabais, remise, ristourne et escompte ne seront accordés en cas de paiement à une date antérieure

Bon pour accord Jérôme

07 SEP. 2021

Enedis

382 rue Raymond de Trencavel 34026 Montpellier Cedex 9 Tel : 0 810 05 87 11 Fax : 04 77 59 77 90
Enedis : SA à directeur et a conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros (RC) de deniers 444 600 442

Page : 1/2

IBAN : JOINDRE UN RIB
ICS : FR 31 ZZZ 533243
RUM : TIP313251011020302907057061030709

SAS HECTARE
A L'ATTENTION DE M. LEDOUX
ZI LES PORTES DOMITIENNES RN113
34741 VENDARGUES

Montant : 14.476,97 €
11083867

TIPSEPA

Date et lieu

Signature

OJTS
N° devis 743DB25/03
9340/001001

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Enedis à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Enedis. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué

Enedis
TSA 30203
41974 BLOIS CEDEX

325100000006

550031070948 20325101102030290705706103978105 1447697

VOTRE FACTURE ORIGINALE N° : 0325 - 705706103 DU 06.09.2021 EN DETAIL

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT avant réfaction	Montant HT avant réfaction	Taux TVA
Branchement Sout. Aero-Sout. coté réseau	1	PRE	1.761,06	1.761,06	20,0 %
Terrassements et câbles en domaine public	1	PRE	1.436,07	1.436,07	20,0 %
Dépose	1	PRE	85,77	85,77	20,0 %
Mises en Chantier	1	PRE	870,88	870,88	20,0 %
Accès Réseau	1	PRE	449,95	449,95	20,0 %
Accessoires BT toutes Zones (jonctions, dérivations ...)	1	PRE	594,38	594,38	20,0 %
Accessoires BT toutes Zones (jonctions, dérivations ...)	1	PRE	1.127,44	1.127,44	20,0 %
Lotissement horizontal sans poste HTA/BT	1	PRE	14.984,84	14.984,84	20,0 %
Terrassements en zone B inf à 3km	1	PRE	900,48	900,48	20,0 %
Terrassements en zone B inf à 3km	1	PRE	3.808,16	3.808,16	20,0 %
Canalisation BT zone B	1	PRE	482,16	482,16	20,0 %

Réfaction (coût pris en charge par Enedis)

-9.393,78

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Soumis à une TVA au taux de 20,00 % :	17.107,41	3.421,48	20.528,89
Montant HT € :	17.107,41		
Montant TVA € :		3.421,48	
Montant TTC € :			20.528,89

Vos règlements € :	-5.043,26	-1.008,66	-6.051,92
--------------------	-----------	-----------	-----------

En référence aux factures d'acompte n°3400017328, n°3400019219

RESTE A PAYER € : 14.476,97